

NON AU RETOUR DU JOUR DE CARENCE !

Les malades comme boucs-émissaires !

Le jour de carence pour les arrêts maladie dans la Fonction publique fut une mesure phare du quinquennat Sarkozy. Injuste et discriminatoire et dénoncé par toutes les organisations syndicales, il avait été abandonné. Le SNUEP-FSU s'insurge contre le projet gouvernemental de le remettre en place !

Dispositif inefficace !

L'instauration d'un jour de carence n'engendre pas de recul significatif des arrêts de travail de courte durée*. Ceux-ci sont restés globalement stables. En outre, les durées totales d'arrêts maladie étaient significativement plus courtes lorsque le délai de carence était pris en charge.

Un dispositif qui stigmatise les salarié-es de la Fonction publique

Le taux d'absentéisme pour raison de maladie des fonctionnaires et des salarié-es en CDI du secteur privé est sensiblement le même (respectivement 3,8 % et 3,6 %)*. Instaurer un jour de carence sanctionne les salarié-es malades et laisse entendre que les fonctionnaires abuseraient des arrêts maladie courts et répétitifs.

64 % des salarié-es du privé et 75 % de celles et ceux travaillant dans des entreprises de plus de 250 salarié-es bénéficient d'une prise en charge des jours de carence. L'instauration du jour de carence revient donc à donner moins de droits aux fonctionnaires qu'à la majorité des autres salarié-es.

Établir une véritable médecine du travail

Le SNUEP-FSU demande une véritable politique de prévention et de santé pour les personnels. Il réaffirme le droit à la médecine du travail, accessible à tous les personnels sur le temps de travail, et préconise une visite médicale annuelle obligatoire organisée dans chaque établissement pour l'ensemble du personnel. Cette visite permettrait notamment un éventuel diagnostic d'épuisement professionnel.

Avant tout, améliorer les conditions de travail

La baisse des arrêts maladie passe par une réelle considération du travail réalisé, par l'arrêt de la multiplication des injonctions déstabilisant les agent-es et intensifiant leur travail et par un large développement des moyens de prévention de la souffrance au travail.

* Étude de l'INSEE réalisée lorsque la journée de carence a été mise en place entre 2011 et 2012 et publiée dans le journal du Sénat en août 2016. Étude réalisée conjointement avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

S'opposer à la journée de carence et à la casse des services publics

Cette annonce est un message désastreux et humiliant adressé aux fonctionnaires ! Il s'agit manifestement, une fois de plus, de jeter le discrédit sur l'ensemble de la Fonction publique pour mieux justifier les 120 000 suppressions de postes annoncées !

Comme la FSU, le SNUEP s'oppose donc à cette mesure qui constitue une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignant-es et de tou-tes les fonctionnaires alors que ceux et celles-ci restent les garants d'un État fort, seule condition pour maintenir et développer l'égalité entre les citoyen-nes sur tout le territoire !

Vous êtes malade et votre médecin vous arrête, combien perdrez-vous ?

- ▶ Vous êtes stagiaire (1^{er} échelon) : 1/30^e c'est 59,83 € brut de perdu !
- ▶ Vous êtes au 5^e échelon : 1/30^e, c'est 72,80 € brut de perdu !
- ▶ Vous êtes au 10^e échelon : 1/30^e, c'est 96,83 € brut de perdu !
- ▶ Vous êtes au 5^e échelon Hors classe : 1/30^e, c'est 117,30 € de perdu !

Scannez et lisez !

6 priorités et 28 propositions du
SNUEP-FSU pour l'enseignement
professionnel public

